



Partage d un bien suite divorce

Par **martine83300**, le **23/02/2015** à **19:40**

Mon ex et moi sommes en instance de divorce.il est propriétaire d une parcelle qui permet d accéder à la propriété.Donc la maison qui serait à vendre est sans acces.peut on l obliger à rattacher le terrain(parking)à la propriété qui sans cela est sans valeur. De ce fait je ne peux même pas racheter ma part, car il garde l accès à la maison

Par **domat**, le **23/02/2015** à **20:09**

bjr,

si la maison est enclavée, son propriétaire peut demander, en application de l'article 682 du code civil, l'établissement d'une servitude de droit de passage contre une éventuelle indemnisation sur la parcelle permettant d'accéder à la voie publique.

en cas de refus, le propriétaire devra saisir un tribunal qui en cas d'enclavement accordera le droit de passage.

cdt